

Convention citoyenne métropolitaine pour le climat

Avis du comité de suivi 2026

En janvier 2026, pour la 3^{ème} année consécutive, les membres du comité de suivi de la convention citoyenne métropolitaine pour le climat ont pu mener à bien leur mission : assurer le suivi des engagements de Grenoble Alpes Métropole en réponse aux propositions de cette convention.

Cette année, le comité avait préparé des questions précises sur des sujets ciblés pour lesquels il attendait des réponses. Les échanges ont eu lieu lors de la rencontre en format "speed meeting" avec les vice-présidents et services de la Métropole, le 22 janvier 2026. Ce travail de sélection a permis des échanges approfondis, complétés par une actualisation des informations concernant les 169 actions sur lesquelles la Métropole s'était engagée. Le dialogue a été de qualité, dans un format de travail fluide, où toutes les questions ont pu être posées.

Le comité de suivi souligne la **très grande plus-value de l'inscription de cet exercice de suivi dans la durée**, qui donne tout son sens à la démarche de convention citoyenne. Car c'est dans cette phase « post convention » que réside toute la pertinence du dialogue entre les élus, les techniciens et les citoyens : les préconisations n'ont de sens que si elles sont entendues, discutées, partagées par tous et mises en œuvre durablement.

Au-delà de la forme de cet échange, pour cette année 2026, quatre points retiennent l'attention du comité de suivi :

- Cette fin de mandat est marquée par le **renforcement d'un certain nombre de propositions**. Si le rythme de déploiement des actions par la Métropole a pu être parfois considéré comme lent par les citoyens, force est de constater qu'en 3 ans, la quasi-totalité des actions est amorcée, mise en œuvre, voire aboutie. Le comité y voit un signe très

favorable pour la pérennité de ces propositions : les pratiques étant intégrées par les services, elles devraient être moins vulnérables au changement.

- Le comité a noté également avec un vif intérêt que le titre de **capitale européenne de l'innovation** pour Grenoble Alpes Métropole a été attribué notamment grâce à l'organisation de la convention citoyenne et grâce à la rigueur de son suivi.

Ce lien entre innovation et démocratie leur paraît un signal très fort, qui soutient le choix des actuels et futurs élus de ce territoire et plus largement de l'Europe : une institution qui va à la rencontre des citoyens et leur donne les moyens de s'exprimer, en mettant en œuvre les propositions, ouvre une vraie possibilité que les choses avancent dans le bon sens. Les citoyens sont conscients que cette démarche a un coût, d'organisation, d'indemnisation... mais ce coût est largement moindre que l'inaction climatique ou l'inaction démocratique. Ce titre européen est une invitation à déployer un organe de vigilance comme la convention citoyenne partout, pour faire avancer la démocratie.

- Cette année 2026 a été également marquée par la **réussite d'expérimentations** fortement soutenues par la convention comme la police de l'environnement. Le comité salue cette avancée symbolique et apporte tout son soutien pour faire perdurer des démarches efficaces. Il note également que d'autres départements sont intéressés, et constate donc avec intérêt que ce travail sert d'exemple pour montrer qu'il est possible de trouver des solutions, de faire avancer les choses.

- Constat plus sombre de l'année, sur de nombreux sujets, la ZFE, MurMur, le déploiement d'un RER métropolitain, **les points de blocage sont nombreux du côté de l'Etat**.

Les absences de ce partenaire sont un très gros frein au déploiement et à l'inscription dans la durée des actions, pourtant essentielle pour des sujets aussi importants.

Au-delà de cette vision globale, le comité de suivi souhaite souligner ou alerter le conseil métropolitain sur plusieurs points :

Sur la **thématique alimentation**, le comité de suivi salue la pérennité des actions pédagogiques concernant l'alimentation : les débats pour le climat ont initié une démarche transformatrice d'accompagnement au plus près des habitants. Leur poursuite est d'autant plus importante que le maintien dans la durée de ces changements est un défi quotidien. Autre point noté : le lien avec les agriculteurs s'est renforcé. Le projet phare de la ferme intercommunale de Meylan est un exemple vraiment intéressant tout comme la capacité de la métropole à accompagner l'installation d'agriculteurs.

Les prémisses de la foncière agricole sont également très favorablement soutenues par le comité de suivi puisque la question de l'accès au foncier pour les agriculteurs était un sujet qui avait été bien repéré par la convention.

Sur les sujets de **l'habitat et de l'urbanisme**, le comité de suivi constate également une progression dans les objectifs fixés. Les filières de recherche sur des matériaux bio-sourcés sont dynamisées, avec l'enjeu de fond de faire baisser les coûts : si les premières années, ce sujet semblait orphelin, il semble désormais bien à l'agenda des fabricants.

MurMur reste un dispositif en avance par rapport aux dispositifs nationaux mais la convention déplore la position de l'Etat qui a coupé les aides nationales, fragilisant ainsi tout le dispositif local.

Le vote du plan prévention bruit est également noté comme très positif.

L'OAP bioclimatique, avec ses exigences pour les constructions neuves est une autre avancée significative.

Trois alertes sont identifiées sur cette thématique : si la récupération des eaux de pluie sur les bâtiments semble à présent bien outillée, il semble que les aménageurs ne se soient pas encore pleinement saisi de ce sujet, laissant des eaux stagnantes. Autre domaine où les changements semblent trop lents : la plantation d'arbres ou leur maintien. Les éléments sont intégrés dans les programmes à venir mais ne sont pas encore réalisés. Certes, il faut laisser aux arbres le temps de pousser mais il y a urgence à faire ces choix d'avenir.

Enfin la dernière alerte porte sur la densification : les membres du comité de suivi sont lucides sur les résistances que ce choix d'aménagement génère systématiquement. Ils appellent à un énorme travail de pédagogie pour que les habitants puissent réfléchir et comprendre la manière dont le logement vient répondre à des besoins de société (séparation des couples, vieillissement, accueil d'étudiants...).

Sur la **mobilité**, les membres de la convention ont été choqués par les annonces nationales concernant la ZFE. Ils soutiennent toutes les interventions métropolitaines qui pourraient lutter contre ce retour en arrière. La forte baisse des demandes d'aide en une semaine est un signal très alarmant et qui montre, en creux, l'importance d'un cadre (contraignant) commun.

Du côté de la politique vélo, ils saluent tout le travail de communication, les partenariats avec les acteurs de la santé et les nombreuses actions précises, y compris sur des sujets délicats (batteries de vélos électriques...) qui montrent que, dans ce domaine, la phase de renforcement et d'ancrage dans le temps est clairement engagée.

Enfin le comité de suivi a rencontré le SMMAG sur tous les projets concernant les transports en commun : les échanges ont été, sans surprise, très

constructifs. Les membres ont particulièrement apprécié la qualité du dialogue tout en regrettant que, ces 3 dernières années, celui-ci ait été moins fluide qu'avec la Métropole, qui a transmis les informations et avancées des dossiers de mobilité avec constance et rigueur.

Le comité de suivi souligne les avancées sur la tarification solidaire, l'action en direction des entreprises, le SERM. L'offre en direction des entreprises et notamment des petites entreprises semble très pertinente pour toucher, de façon pro-active, un public spécifique. Certains projets comme les lignes circulaires ne sont pas encore abouties mais l'offre existante va dans le bon sens.

Sur la gratuité, les échanges ont montré une réelle convergence entre les membres du comité et le SMMAG : la priorité est à l'offre et à la qualité de service avec une belle avancée sur la mutualisation des réseaux ; le coût du service semble cohérent avec cette offre avec deux points particulièrement qualitatifs : la tarification solidaire et l'abonnement sur mesure. Les tarifs "au statut" -plutôt qu'à l'âge- semblent pertinents ; cependant, la question du non recours pour celles et ceux qui ne connaissent pas les aides se pose néanmoins. Point de vigilance complémentaire : ces offres -comme l'abonnement sur mesure- sont peu connues et mériteraient d'être bien mieux diffusées.

Le comité regrette que la Région ait prévu la suppression d'une tarification intégrée sur le TER intra-métropolitain et tient à ce que ce choix puisse être politiquement remis en cause.

Sur la thématique **consommation, déchets, loisirs**, là encore les membres du comité font le constat d'un passage en phase de consolidation. Le pôle R est un bon exemple de dispositif qui progresse, avec certaines fragilités dues au modèle économique encore immature de l'économie circulaire, comme le départ d'Envie.

Les citoyens relèvent que, dans le domaine économique, les choses ne sont pas toujours simples car la Métropole n'a pas la main et peu de leviers pour agir, à part lorsqu'elle détient le foncier ou les locaux. Quelques sujets polémiques ont été abordés et illustrent ces difficultés d'intervention : Neyrpic, Shein, Dataone ... Les membres s'interrogent sur la capacité pour la Métropole à jouer davantage de son effet levier sur les partenaires : non pas pour mettre en œuvre mais pour convaincre, mobiliser, assurer des garde-fou plutôt que piloter.

Le comité de suivi a un avis partagé sur l'Impact score proposé aux entreprises en autoévaluation pour tout soutien supérieur à 50 000€ : ils alertent sur le risque de complaisance tout en reconnaissant que le dispositif accentue la prise de conscience et la sensibilisation des entreprises.

Dans le domaine des loisirs, les citoyens ont été, depuis l'origine, associés au comité de site du col de Porte : leur voix a été vraiment complémentaire de celle des professionnels, notamment du sport pour éclairer les différents intérêts en jeu. Le comité de suivi souligne la vertu de ces pratiques sur le temps long, qui permet d'intégrer une culture du dialogue et d'améliorer les propositions.

Sur la décision nationale d'acter la fin du ouipub, le comité de suivi prend acte de la non reprise de la publicité papier constatée dans les boîtes aux lettres... mais pose la question du bilan carbone de cette bascule du papier vers le numérique. Les conventionnels reconnaissent que dans l'avenir, la question de la sobriété numérique sera importante : si, en 2022, le sujet a été abordé de façon marginale, il devrait, à l'avenir, mériter un suivi spécifique et beaucoup plus significatif.

Et ce sujet est au cœur d'un des points de discussion abordé sur la **thématique «production d'énergie»** : le data center installé à Eybens qui révèle bien les enjeux autour de la consommation d'énergie liée au numérique et à l'IA. Le comité prend acte de la difficulté pour la Métropole à agir sur ces sujets où elle n'a pas la compétence mais il invite à utiliser tous les leviers permettant de faire vivre un numérique responsable.

Dans ce domaine de l'énergie, le comité note également que les raccordements au chauffage urbain vont dans le bon sens tout en ayant conscience de la nécessité d'accompagner dans la durée les copropriétés pour qui ces décisions collectives sont complexes à prendre

Sur la **captation du carbone**, 6^{ème} axe de la convention citoyenne, le comité de suivi note là encore des progrès : les membres ont le sentiment que l'action métropolitaine en faveur de la forêt est plus claire qu'auparavant même si elle en est encore au démarrage. Les membres notent que l'intervention y est complexe en raison de l'importance des parcelles privées mais que des projets de recherche ou des accompagnements comme celui de Sylvact sont essentiels pour penser cette ressource en commun. Le comité de suivi souligne l'importance de la prise en compte du risque incendie et la grande force de la coordination entre la métropole et les communes autour du plan intercommunal de sauvegarde. Cette excellente manière de se donner des règles en commun est possible grâce à un engagement de la Métropole très porteur.

Enfin sur le dernier thème, celui de la **sensibilisation, l'éducation et la gouvernance**, les membres du comité de suivi sont très positifs sur toute la démarche d'éducation à l'environnement. Les brochures présentant les propositions en temps

scolaire et extra-scolaires illustrent une diversité d'offres. Un des membres du comité, enseignant du primaire, témoigne de la pertinence et de l'efficacité de cette offre, ainsi que du gros travail de pédagogie en direction des plus jeunes.

Autre sujet de grande satisfaction : l'expérimentation de la brigade environnementale. Le comité est d'autant plus positif sur cette action, que, les années précédentes, elle semblait impossible à mettre en œuvre en raison de blocages techniques et législatifs. Les résultats de cette intervention pendant l'été viennent conforter le fait que sensibiliser au respect de la nature ne suffit pas... Le rappel des règles essentielles est un levier qui permet d'ancrer les comportements dans la durée. La volonté de renouveler l'expérience est soutenue!

En conclusion, les membres du comité souhaitent réaffirmer la place déterminante dans la réussite de la convention de cette démarche de suivi. S'il y a eu de nombreuses conventions sur des thèmes variés, cette démarche de suivi argumenté est unique. Le travail d'accompagnement de la mise en œuvre de la convention, l'inscription dans la durée a permis à chacun de faire son travail de façon apaisée. **Le comité souhaite vivement que cette démarche soit pérennisée au-delà du 22 mars.**

Certes, le comité de suivi devra se renouveler pour intégrer en continu de nouveaux membres, comme cela est proposé dans la gouvernance du Plan Air Energie Climat Territorial (PAECT). Mais il s'agit de soutenir la compétence des parties et de créer des occasions de dialogue entre citoyens, élus et administration, sans a priori, dans un rapport de confiance et d'honnêteté indispensable à une véritable démocratie climatique.